

**NOTE D'INFORMATION**  
**CONCOURS SL - 2019**  
**Réservé aux candidats issus :**

- \* des classes préparatoires scientifiques **TSI et TB** (2<sup>ème</sup> année)
- \* de 2<sup>ème</sup> année de Licence Sciences et Technologie (à dominante mathématique, physique ou informatique)
- \* des classes préparatoires ATS Génie Civil

**NATURE DU CONCOURS**

La sélection a lieu en 2 étapes : admissibilité et admission. L'admissibilité (pré-sélection) se fait par examen du dossier scolaire. L'admission est prononcée après des épreuves orales.

**CONSTITUTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE**

Les inscriptions au concours d'entrée s'effectuent en ligne sur le site [www.esgt.cnam.fr](http://www.esgt.cnam.fr). Les documents demandés devront être adressés à l'ESGT, 1 boulevard Pythagore, 72000 LE MANS, au plus tard le :

**Vendredi 22 mars 2019**  
**(Cachet de la poste faisant foi)**

Tout dossier envoyé après cette date ne pourra pas être pris en considération ; il en sera de même pour tout dossier incomplet.

**DROITS DE CONSTITUTION DE DOSSIER**

Les droits de constitution du dossier sont fixés à **30 euros**. Les boursiers sont exonérés de ces droits (*fournir la notification de bourse*). Le règlement de ces droits s'effectue au choix :

- par chèque établi à l'ordre de : **Régie MS** (*à joindre au dossier*)
- par virement bancaire en mentionnant « concours ESGT » dans le motif du virement : voir relevé d'identité bancaire ci-dessous (*joindre le justificatif de virement au dossier*)

<b>TRESOR PUBLIC</b>		RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE PARTIE RÉSERVÉE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ	
<small>Le relevé ci-contre est destiné à être remis à vos créanciers ou débiteurs, français ou étrangers, appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements des quittances, etc...)</small>			
<small>Identifiant national de compte bancaire - RIB</small>			
Code banque	Code guichet	N° compte	Clé
10071	75000	00001004182	47
<small>IBAN (International Bank Account Number)</small>			
FR76	1007	1750	0000 0010 0418 247
<small>Titulaire du compte :</small>			
RAR ECOLE MANAGEMENT ET SOCIETE			
SITE SAINT MARTIN			
292 RUE SAINT MARTIN			
75141 PARIS CEDEX03			
<small>Domiciliation</small>		<small>BIC (Bank Identifier Code)</small>	
TPPARIS		TRPUFRP1	

**ADMISSIBILITÉ :**

L'admissibilité est prononcée par un jury au vu des éléments suivants :

- Série du baccalauréat, notes et mention ;
- Résultats en classes préparatoires ou en licence ;
- Connaissances de l'anglais (un relevé de TOEFL ou de TOEIC est recommandé) ;
- Qualité de la lettre de motivation.

La liste des candidats admissibles sera publiée le **jeudi 2 mai 2019 à partir de 12h00** sur le site web de l'école : [www.esgt.cnam.fr](http://www.esgt.cnam.fr). Les candidats seront également informés, par voie postale, de la décision du jury concernant leur admissibilité et, le cas échéant, recevront leur convocation aux épreuves d'admission.

### **ADMISSION :**

Les épreuves d'admission auront lieu dans les locaux de l'ESGT le **mercredi 5 juin 2019**.

Les épreuves d'admission sont :

- Anglais : préparation d'un article 20 minutes puis passage 20 minutes (coef. 1) ;
- Mathématiques : épreuve de type QCM : durée 30 mn, suivi d'un oral sans préparation : 20 minutes (coef. 1) ;
- Entretien : 20 minutes de préparation puis 20 minutes d'entretien (coef. 2).

Le jury d'entretien comprend au minimum trois membres représentant l'École et les professionnels (géomètres-experts, bureaux d'études, de topographie, administrations, collectivités territoriales, etc.). Cet entretien permet d'apprécier la motivation du candidat, son niveau de culture générale et son potentiel de futur ingénieur. En préparation à l'entretien, l'analyse d'un texte est demandée aux candidats.

### **RÉSULTATS :**

Les candidats admis sont classés. Ils intègrent l'École en fonction de leur rang de classement, du nombre de places disponibles et des désistements.

Pour les candidats issus de Licence Sciences et technologie, l'admission définitive à l'ESGT est subordonnée à la présentation de la validation des quatre premiers semestres.

Les résultats seront publiés le **vendredi 7 juin 2019 à partir de 12 h 00** et consultables sur le site web de l'École [www.esgt.cnam.fr](http://www.esgt.cnam.fr).

### **DEMANDE DE BOURSES NATIONALES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR**

Les candidats concernés par l'attribution d'une bourse par le CROUS sont invités à prendre leurs dispositions.

### **ENSEIGNEMENT À L'ESGT**

La scolarité est de 3 années. La première et la deuxième année comprennent deux semestres d'études, suivis d'une formation en entreprise obligatoire de 2 mois. La troisième année comprend un semestre d'études (à l'ESGT ou en mobilité internationale) suivi d'un travail de recherche en entreprise de 20 semaines (préparation du mémoire d'ingénieur).

Le régime des études est l'externat. Cours, travaux dirigés et travaux pratiques ont lieu à l'école. Des déplacements d'une demi-journée à plusieurs jours peuvent être programmés pour des visites d'étude ou des travaux de terrain.

### **DROITS DE SCOLARITÉ À L'ESGT**

Les droits de scolarité payables annuellement par les élèves sont fixés pour l'ensemble des écoles publiques d'ingénieurs dépendant du ministère de l'Éducation nationale par un arrêté ministériel. Actuellement pour la scolarité 2018/2019, les frais de scolarité sont de 601 euros de droits ministériels + 200 euros de droits complémentaires. Les boursiers sont exonérés des droits ministériels.